

**LA CONCILIATION VIE FAMILIALE –
VIE PROFESSIONNELLE: UN APERCU
DES RÉALITÉS EN EUROPE MÉRIDIONALE**

Muriel Moisy

207

**LA CONCILIATION VIE FAMILIALE –
VIE PROFESSIONNELLE: UN APERCU
DES RÉALITÉS EN EUROPE MÉRIDIONALE**

Muriel Moisy

207



Aquest treball s'ha realitzat en el marc del projecte
Marie Curie Fellowships Training Sites
*"Demography, Family and Spatial Redistribution.
A Southern European Perspective (DEMOS)"*
(contracte HPMT-CT-2000-00057) finançat per la Comissió Europa
dins del V Programa Marc (*Improving Human Resource Potential &
Socio-economic Knowledge Base*).

**Centre d'Estudis Demogràfics
2002**

TABLE DES MATIÈRES

1.- Introduction.....	1
2.- Du départ du foyer parental à l'arrivée des enfants.....	2
2.1.- L'indépendance résidentielle: approche empirique	2
2.2.- La difficile approche de l'indépendance résidentielle	5
2.3.- L'indépendance résidentielle: une étape parmi tant d'autres dans le processus d'autonomisation	7
2.4.- Quel contexte institutionnel pour accompagner les jeunes vers l'autonomie?	9
2.5.- Les facteurs régionaux	11
2.6.- L'arrivée du premier enfant et l'intensité de la fécondité	15
3.- La position des femmes sur le marché du travail	17
3.1.- La structure générale	17
3.2.- La structure détaillée par classe horaire	18
3.3.- L'effet du nombre d'enfants à charge	19
3.4.- L'effet de l'âge du plus jeune enfant présent dans le ménage.....	21
4.- Les mesures de la conciliation à l'échelle régionale	22
5.- Conclusion	26
Références	28

LISTE DES FIGURES

1.- Répartition par âge des femmes ayant quittées le domicile parental en 1999 (en % des 20-39 ans) (moyenne mobile 5 pondérée)	4
2.- Distance temporelle qui sépare le départ du foyer parental et l'entrée en cohabitation (écart entre les âges médians) (1999)	8
3.- Le poids des transferts sociaux dans les ressources personnelles des jeunes bénéficiaires âgés de 18 à 29 ans	10
4.- Proportion de femmes ayant au moins un enfant vivant avec elle en 1999	16
5.- Structure de l'emploi des femmes âgées de 25 à 39 ans selon le nombre d'heures hebdomadaires travaillées (1999)	19

LISTE DES TABLEAUX

1.- Statut d'occupation des jeunes âgés de 15-29 ans dans les régions françaises	15
2.- Nombre moyen d'enfants présents dans le ménage parmi les femmes âgées de 15-49 ans	17
3.- Comparaison des taux d'activité féminine selon le nombre d'enfants présents dans le ménage en 1992 et 1999	20
4.- Taux d'activité féminine parmi les femmes âgées de 25-39 ans selon l'âge du plus jeune enfant à charge (1999)	22
5.- Comparaison des taux d'équipement en crèches collectives et parentales dans les quatre régions	23
6.- Ratio du nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans sur le nombre total d'enfants de moins de 3 ans dans les trois régions italiennes	24
7.- Evolution de la proportion d'enfants accueil dans un service de garde pour enfants en bas-âge. Comparaison des situations en Catalogne et en Espagne (1986-2001) ..	24
8.- Descriptif des structures d'accueil, éducatives ou non, pour les enfants de 0-6 ans ..	25

LA CONCILIATION VIE FAMILIALE-VIE PROFESSIONNELLE: UN APERCU DES RÉALITÉS EN EUROPE MÉRIDIONALE

1.- Introduction

La finalité de cette étude est d'observer dans une perspective comparative européenne, nationale et régionale, les nouvelles interactions qui lient des structures familiales encore marquées par une répartition inégale des tâches entre conjoint et des structures professionnelles qui attirent de plus en plus de femmes, de surcroît à temps complet. La question sous-jacente à cette recherche est de comprendre comment s'organisent les couples (mais le plus souvent les femmes) pour mener de front vie familiale et vie professionnelle dans des sociétés qui n'ont pas encore pris toute la mesure du problème de la conciliation.

Avec le prolongement des études et l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, nous nous interrogeons des répercussions de cette nouvelle donne sociale sur le processus de formation des ménages en s'attachant tout particulièrement à trois événements que sont l'indépendance résidentielle, l'entrée en cohabitation et l'arrivée des enfants. Par rapport à la place des femmes dans la sphère professionnelle, il s'agit essentiellement de comprendre l'incidence des structures familiales (notamment le fait que la femme ait des enfants à charge, l'âge du plus jeune des enfants présents dans le ménage) sur l'activité et l'occupation féminine. Est-ce que les femmes sont moins souvent sur le marché du travail lorsqu'elles ont des enfants? Et si oui, s'arrêtent-elles dès le premier enfant ou est-ce plutôt le 2ème ou le 3ème enfant qui les contraint à sortir de l'activité?

Notre recherche a pour cadre géographique quatre pays d'Europe méridionale (Portugal, Espagne, France et Italie) et onze régions issues de ces pays détaillées sur la carte ci-dessous. Elle s'appuie sur des données de l'Enquête sur les Forces de Travail, conduite entre 1992 et 1999.

Le but de cette étude est triple: d'une part, comparer les schémas d'interaction entre les sphères familiales et professionnelles en France et dans les pays du Sud pour vérifier l'idée d'une forte opposition entre une Europe du Sud homogène tant concernant les indicateurs démographiques qu'économiques à une France plutôt rangée parmi les pays de l'Ouest de l'Europe. Deuxièmement, observer s'il existe des spécificités régionales dans la façon

d'arbitrer les contraintes familiales et professionnelles et voir quels sont les domaines ou Institutions les plus dépendantes du contexte «local». Finalement, interpréter ces hétérogénéités régionales ou l'absence de variations en analysant le support institutionnel existant dans chacune des régions.

Carte 1. Présentation des régions de l'étude (NUTS 2)



Dans une première section, on s'attache à décrire le processus de formation des ménages avant d'analyser dans une deuxième section la situation professionnelle des femmes et l'incidence de la situation familiale sur les comportements d'activité féminine. Dans une dernière section, on met l'accent sur un des déterminants cruciaux pour une meilleure conciliation entre les deux sphères: les structures de garde d'enfants en bas âge.

2.- Du départ du foyer parental à l'arrivée des enfants

2.1.- L'indépendance résidentielle: approche empirique

La cohabitation prolongée des jeunes adultes dans le ménage parental constitue l'une des principales caractéristiques du processus de formation familiale dans les pays du Sud de l'Europe (Billari, 2001; Baizan, 2001; Flaquer, 2000). Cet allongement du temps de co-

résidence entre parents et enfants semble s'inscrire dans une évolution récente tant le phénomène a pris de l'ampleur ces dernières années, pourtant, cette spécificité vis à vis des pays du Nord a été visible dès les années 50 (Ghidoni, 2001).

Aujourd'hui, deux indicateurs traduisent l'ajournement de la prise d'indépendance des jeunes: le recul de l'âge auquel 50% sont partis du nid familial et la part croissante de ceux qui continuent à vivre avec leurs parents après leur trentième anniversaire. En 2002, on relève des âges médians pour la population féminine compris entre 22.2 ans en France et 27.1 ans en Italie. Au Portugal et en Espagne, ils atteignent respectivement de 25.2 et 26.6 ans (Iacovou, 2002). Quant à la part des jeunes qui co-résident avec leurs parents après l'âge de 30 ans, cela concerne, tous sexes confondus, plus de 30% des Italiens et Espagnols et environ 20% des Portugais en 1999.

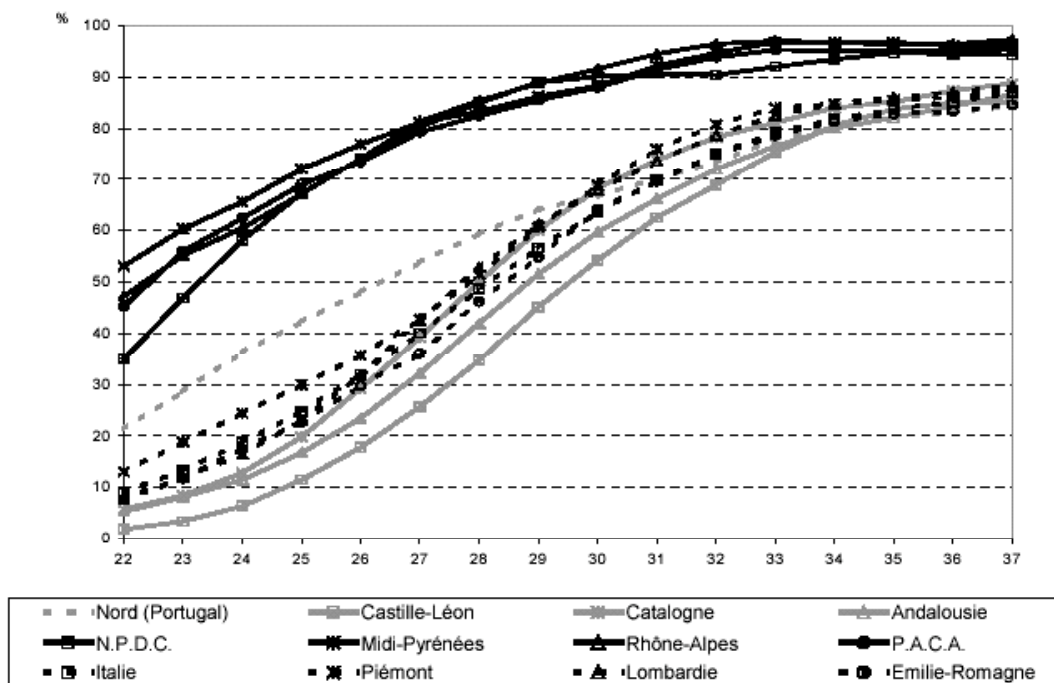
L'application des données d'Eurostat à l'échelle régionale, parmi les femmes âgées de 20 à 39 ans, confirme, pour 1999, la tendance régulièrement observée, à savoir une nette opposition entre le comportement des Françaises qui partent de façon plus précoce et ceux de leurs homologues Portugaises, Espagnoles et Italiennes. Sur la figure 1, qui présente la répartition par âge des femmes ayant quittées le foyer parental, on s'aperçoit que c'est dans les régions Espagnoles que les femmes partent le plus tardivement et notamment en Castille-Léon où l'on reporte le plus son indépendance avec un âge médian¹ proche de 29.5 ans. Dans la région catalane, cet âge est légèrement moins tardif que la tendance nationale: 28 ans contre 28.2 ans. Les trois régions Italiennes suivent de très près le «tend» italien avec un âge médian compris entre 27.7 ans en Lombardie et 28.4 ans en Emilie-Romagne, tout comme la seule région Portugaise de l'étude.

La figure 1 nous révèle aussi une autre information: les comportements régionaux sont plus homogènes au sein des pays du Sud qu'en France où des disparités sont visibles aux âges jeunes (avant 25 ans).

En Midi-Pyrénées, les jeunes femmes partent de façon très précoce avec un âge médian sensiblement inférieur à 21 ans alors que cet âge est repoussé de deux ans environ dans la région Nord-Pas-de-Calais. A ce stade de l'étude, nous pouvons envisager plusieurs hypothèses sur ces différences constatées aux âges précoces.

¹ On parlera d'âge médian par souci de ne pas alourdir le texte même s'il s'agit d'un raisonnement erroné dans la mesure où l'on doit parler d'âge médian lorsque toute la population a vécu l'événement démographique étudié et que l'on observe l'âge qu'avait cette population lorsque la moitié des effectifs ont vécu l'événement comme par exemple l'âge médian à la première naissance parmi les femmes ayant eu au moins un enfant ou encore l'âge médian au décès. Or ici, toutes les femmes ne partiront pas de chez leurs parents, il s'agit donc seulement de l'âge auquel 50% d'une classe d'âge de femmes est partie du foyer parental.

Figure 1. Répartition par âge des femmes ayant quittées le domicile parental en 1999 (en % des 20-39 ans) (moyenne mobile 5 pondérée)



Une première hypothèse est liée au degré d'urbanisation régionale et à l'allongement des études. En effet, dans une région peu urbanisée et très contrastée quant à la distribution régionale de la population, à l'image de la région Midi-Pyrénées, les pôles universitaires sont souvent concentrés dans la ou les grandes agglomérations, obligeant les jeunes qui désirent faire des études supérieures, à partir de chez leurs parents avant même d'avoir commencé leur parcours universitaire.

Une deuxième hypothèse est corrélée au dynamisme du marché du travail et aux caractéristiques de la demande de travail. Si l'essentiel des emplois proposés dans une région correspond à des études supérieures courtes (deux années après le baccalauréat), les jeunes auront tendance à raccourcir leur formation pour entrer sur le marché du travail. Ils seront indépendants financièrement avant leurs camarades engagés dans des études plus longues et seront plus à même de quitter tôt le joug parental. Dans la même logique, on peut penser que dans une région particulièrement touchée par le chômage, les jeunes investiront sur le capital humain pour parer à la crise au prix d'un report de leur accès à l'indépendance.

Une autre explication peut venir du marché du logement et d'une inadéquation du profil de l'habitat aux besoins des jeunes adultes, soit en termes de superficie, soit en termes de prix ou encore parce que trop éloigné des pôles de formation.

Enfin, une dernière hypothèse repose sur des modèles culturels de départ distincts selon les régions et qui, indépendamment des caractéristiques de la région et de son dynamisme économique, entraîneront des ruptures familiales précoces ou tardives selon les régions. Ces différentes hypothèses soulèvent la complexité de l'approche du passage vers l'âge adulte, qui mêle à la fois des éléments historiques et culturels, économiques et sociaux.

2.2.- La difficile approche de l'indépendance résidentielle

Nous venons d'étudier, d'un point de vue empirique, les âges au départ du foyer des parents, toutefois, une réflexion s'impose autour de cet événement et de sa signification. Au fond, ce que l'on vient d'observer, c'est le changement de lieu de vie des jeunes mais peut-on circonscrire l'étape de l'accès à l'indépendance à l'obtention d'un logement autonome? Ne doit-on pas s'interroger d'une part sur les différentes façons possibles d'accéder à un habitat indépendant et d'autre part sur le contexte socio-économique qui encadre le départ?

Le seul fait de prendre un logement indépendant peut-il être considéré comme une prise d'autonomie? A priori et dans la plupart des cas, cette démarche est intégrée dans une stratégie personnelle ou de couple de constituer un nouveau foyer. Néanmoins, cet événement peut recouvrir différentes réalités, de la séparation momentanée et subie, à la rupture familiale sans réelle volonté d'autonomie jusqu'à l'indépendance résidentielle.

Un premier facteur à prendre en considération est l'âge de la personne car il paraît difficile de parler d'autonomie pour un jeune qui part continuer ses études en internat lors de son adolescence ou pour un jeune qui loge en structure publique d'accueil pour mineurs en difficulté. En revanche, à partir du moment où le jeune est majeur, chaque départ vers un logement indépendant doit être examiné. La question qui se pose alors est «Selon quels critères peut-on considérer ces départs comme une voie vers l'autonomie?»: la stratégie à court terme de la personne qui part? l'accès à un logement indépendant à sa charge? la capacité du jeune à s'affranchir du soutien parental? Ces trois questions peuvent être discutées autour des exemples suivants.

Premier cas de figure, l'exemple d'un jeune parti vivre momentanément dans une chambre d'étudiant mais qui rentre à chaque vacance universitaire et qui compte s'installer de nouveau chez ses parents à la fin de son cursus. Comment parler d'autonomie dans ce cas précis? Les

conclusions auxquelles aboutissent Kerckhoff et Macrae (1992) dans leur étude sur l'accès à l'indépendance en Grande Bretagne appuient notre interrogation. Les auteurs montrent que dans la plupart des cas, ces jeunes retournent habiter avec leurs parents à la fin de leurs études, ce qui n'est pas observé lorsque le départ est lié à d'autres motivations telles que la mise en couple ou la proximité au lieu de travail. Goldscheider et Da Vanzo (1986) mettent elles-aussi en évidence la spécificité des départs pour des destinations qualifiées de «Semi-autonomes» comme l'université ou le service militaire par rapport à des départs pour des destinations «Autonomes» et soulignent des retours au domicile familial plus fréquents.

Deuxième cas de figure, le jeune adulte qui part vivre dans un logement financé par ses parents. Même si cette situation s'est beaucoup développée dans certains pays d'Europe, elle n'en demeure pas moins une situation complexe dans la mesure où elle semble aller à l'encontre du concept d'autonomie complète décrit autour de la combinaison de trois facteurs: autonomie résidentielle, financière et affective (Galland, 1995, 2000; Meunier, Bernard, Boisjoly, 1997). Néanmoins, Galland, dans son étude sur le passage à l'âge adulte en France, apporte des éléments de réponse à notre interrogation «Doit-on considérer ces départs «Facilités» comme une démarche vers l'autonomie et quels sont les risques de retour au domicile parental?». Il souligne la généralisation de cette forme d'hébergement et montre que cette situation transitoire est suivie majoritairement par l'accès à un logement indépendant dans une période de temps relativement courte.

Troisième cas de figure, le jeune qui a un logement indépendant à sa charge, proche du domicile de ses parents et qui y retournent plusieurs fois par jour pour partager les repas, regarder la télévision et laver son linge. Qui de ce jeune ou de celui qui habite officiellement chez ses parents mais qui a un emploi stable, une partenaire, et qui jouit d'une très grande liberté accordée par la famille est le plus autonome? Dans ce troisième exemple, c'est le lien entre indépendance résidentielle et responsabilisation et réalisation de soi-même qui est discuté.

Ces trois exemples mettent en avant le fait que l'indépendance résidentielle n'est pas systématiquement inscrite dans une démarche d'autonomie. Rarement dans les enquêtes l'information sur la date de départ du domicile parental est croisée avec d'autres événements sociaux, familiaux et économiques (recherche d'un emploi, présence d'un partenaire...) qui permettraient de dissocier ce qui relève d'une autonomie «Plénière» d'une séparation «Passagère».

A ces difficultés s'ajoutent différentes perceptions de l'autonomie des acteurs eux-mêmes mais aussi des statisticiens, perceptions qui se reflètent dans les recensements et les enquêtes. Certains jeunes déclarent volontiers ne plus habiter chez leurs parents simplement parce qu'ils y passent très peu de temps, leur utilisation du domicile parental se résumant à leur chambre

sans partage des espaces communs (Hullen, 2000). D'autres, au contraire, se considèrent comme domiciliés chez leurs parents malgré un logement indépendant qu'ils fuient à chaque fin de semaine et période de vacances. Dans ce travail d'identification de la place de chacun, les statisticiens et les enquêteurs jouent un rôle important. Par exemple, un jeune adulte pourra être considéré comme membre du domicile de ses parents par sa seule présence le jour du recensement ou de l'enquête alors que neuf mois dans l'année, il vit ailleurs dans une chambre d'étudiant.

Deux principales questions se posent à ce stade de l'étude: «Pourquoi les jeunes françaises quittent plus tôt le foyer parental?» et «Pourquoi observe-t-on une plus forte homogénéité entre régions des pays du Sud de l'Europe qu'entre régions françaises?».

2.3.- L'indépendance résidentielle: une étape parmi tant d'autres dans le processus d'autonomisation

Une partie des réponses aux questions précédentes réside dans la complexité de l'approche du passage à l'âge adulte. Loin d'être circonscrit au seul accès à un logement indépendant, l'accès à l'autonomie s'opère à travers différentes transitions dans les sphères économique, sociale et familiale. Sortir du système éducatif, pour entrer sur le marché du travail, quitter le joug de l'autorité parentale pour faire ses propres expériences, passer du statut de célibataire à l'entrée en union sont autant d'étapes qui mènent à l'autonomie complète. Or la complexité de l'approche du passage à l'âge adulte est renforcée par la désynchronisation de ces événements.

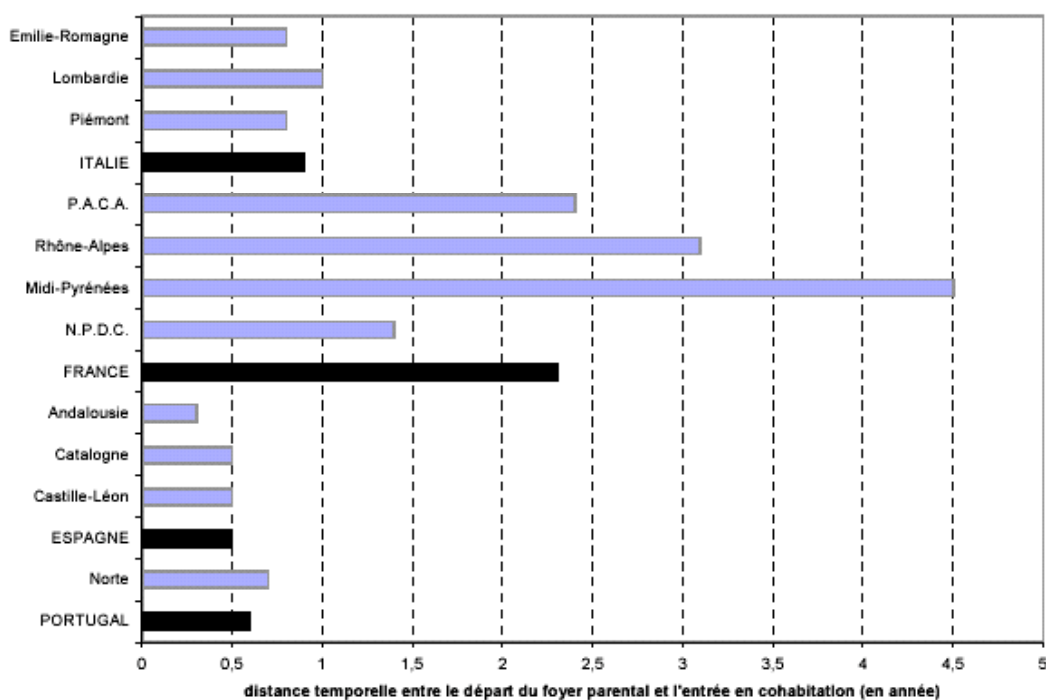
Malheureusement, l'Enquête sur les Forces de Travail ne nous permet pas de raisonner en termes de synchronisation, c'est à dire de situer dans le temps les différentes transitions les unes par rapport aux autres. Seul le décalage temporel entre l'accès à l'indépendance et l'entrée en cohabitation peut être analysé même si en aucun cas il est possible de déterminer les motivations qui ont conduites à la décision d'accéder à un logement autonome.

«Est-ce que le report du départ du foyer parental précipite l'entrée en cohabitation?». A priori on peut émettre l'hypothèse que plus un jeune part tardivement, plus la distance qui sépare la décohabitation parentale et l'entrée en cohabitation sera réduite, les jeunes ayant eu plus de temps d'expérimenter une ou plusieurs «Unions» vécues d'abord sous le toit familial de chacun des deux partenaires. Cependant, on peut soumettre l'hypothèse contradictoire qu'un jeune resté tardivement chez ses parents a davantage privilégié ses études et sa carrière professionnelle au détriment de sa carrière familiale. Il se retrouve à 30 ans ou plus sans partenaire ni expérience amoureuse et ce manque d'expérience peut avoir un effet négatif sur une installation rapide en couple. Cependant, plusieurs études ont montré que diplômés et haut

niveau d'éducation atteint rendent particulièrement attractif les hommes et les femmes sur le marché matrimonial (avec néanmoins une baisse de l'attrait du mariage pour les femmes très instruites qui les rend plus « sélectives »), ce qui diminue la probabilité de cette seconde hypothèse.

Une première comparaison à l'échelle nationale et régionale des âges médians à l'indépendance résidentielle et à la cohabitation (figure 2) révèle d'emblée un effet positif d'une indépendance tardive sur l'entrée en cohabitation.

Figure 2. Distance temporelle qui sépare le départ du foyer parental et l'entrée en cohabitation (écart entre les âges médians) (1999)



On observe une concomitance de ces deux événements familiaux dans les régions du Sud où l'on peut affirmer que les jeunes adultes quittent leurs parents pour aller vivre avec leur partenaire. Le décalage temporel ne dépasse pas un an voire 6 mois dans les régions espagnoles. L'indépendance entre ces deux étapes est particulièrement visible dans les régions françaises avec en plus de fortes hétérogénéités régionales.

Dans cette première sous-partie, nous avons mis en avant deux faits:

-des modèles fortement différenciés quant à l'âge et à la façon de partir de chez ses parents en France et dans les pays du Sud de l'Europe en s'appuyant notamment sur des normes sociales contrastées, plus associée à l'âge au départ dans le modèle français, plus centrée sur les enchaînements entre les différentes transitions (éducatives, professionnelles, sociales et familiales) dans les pays du Sud.

-une très forte homogénéité des comportements régionaux dans le Sud de l'Europe et des différences modérées entre les régions françaises, différences surtout visibles aux âges jeunes qu'il nous reste à interpréter.

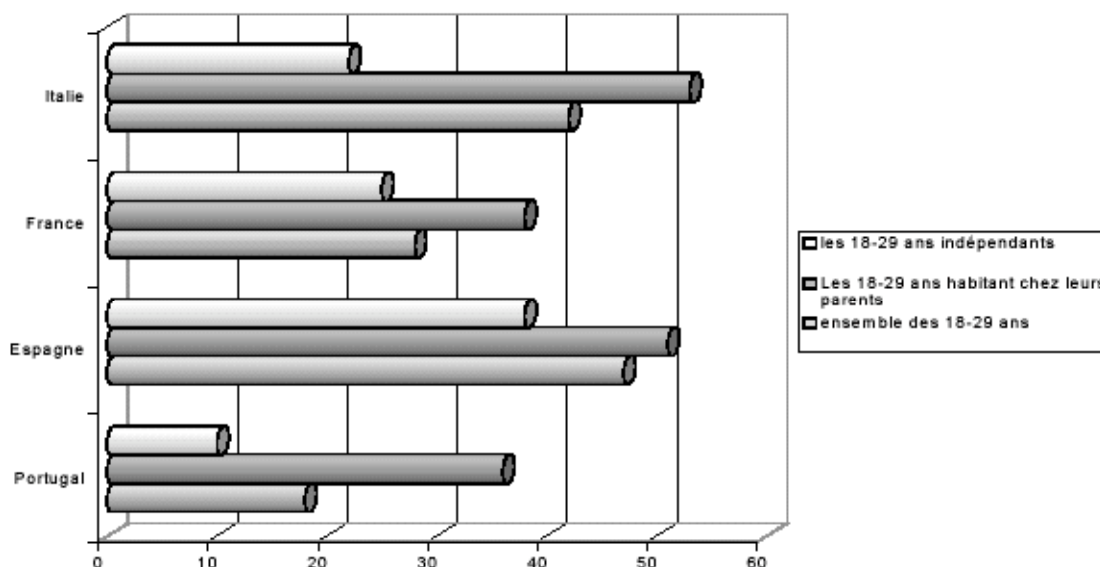
Concernant le premier item, c'est à dire la présence de deux modèles de transition vers l'âge adulte, il subsiste un autre déterminant non exploré jusqu'alors: l'aide de l'Etat envers les jeunes adultes pendant toute la phase de décohabitation parentale jusqu'à la cohabitation conjugale. C'est cet aspect que nous voulons explorer dans le paragraphe suivant avant de nous intéresser à la dimension régionale.

2.4.- Quel contexte institutionnel pour accompagner les jeunes vers l'autonomie?

La transition vers l'âge adulte est une phase temporelle plus ou moins longue où le jeune doit se construire socialement et économiquement. Autrefois, ce passage de la dépendance à l'autonomie financière se faisait grâce à l'obtention d'un emploi tôt à la sortie de l'école, insertion professionnelle qui coïncidait souvent avec la fin de la scolarité obligatoire et qui permettait au jeune, avec un salaire «dérisoire» d'apprendre un métier et d'acquérir une certaine expérience. Au moment du mariage, grâce à son emploi stable, le jeune était capable de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille sans l'aide de l'Etat ou de sa famille, même si celle-ci intervenait toujours plus ou moins, notamment lors de la célébration du mariage. Aujourd'hui, en raison de l'instabilité économique qui caractérise les sociétés contemporaines depuis les années 70, la rupture avec la famille ne suit plus le même processus. Les jeunes sont plus dépendants du soutien de leur famille et des aides mises en place par l'Etat pour parer aux défaillances des marchés qui pénalisent fortement les jeunes à la sortie de leurs études. La sur-représentation du nombre de chômeurs parmi les jeunes de moins de 25 ans témoigne de la discrimination des marchés de l'emploi envers les jeunes, diplômés ou non, discrimination encore accentuée pour les femmes. Bien évidemment, l'éventail des prestations destinées aux jeunes varie selon la volonté de l'Etat d'accompagner et de soutenir dans cette étape aux contours flous, des jeunes plus tout à fait adolescents mais pas encore adultes. Le soutien matériel des familles quant à lui dépend résolument du dispositif institutionnel en place.

Actuellement, même si le revenu issu du marché du travail constitue toujours le premier moyen de ressources des jeunes, la part des différentes prestations sociales (aides aux logements, assistance chômage, bourses d'études ou encore allocations familiales) n'est pas négligeable puisqu'elle représente la deuxième source de revenu des jeunes de moins de 30 ans qui en bénéficient.

Figure 3. Le poids des transferts sociaux dans les ressources personnelles des jeunes bénéficiaires âgés de 18 à 29 ans



Source: «Les jeunes adultes en Europe», Chambaz (2000), Exploitation DREES, réalisé à partir des données Eurostat, Panel Communautaire des ménages, vague 3, 1996.

Ainsi, les prestations sociales représentent 18% des revenus de l'ensemble des jeunes portugais bénéficiaires âgés de 18-29 ans, 28% de celui des jeunes français, et respectivement 42 et 47% des ressources des jeunes italiens et espagnols (figure 3). Néanmoins, il faut tenir compte que la part des jeunes bénéficiaires varie considérablement d'un pays à l'autre, de seulement 4% des jeunes italiens à 51% des français âgés de 18-29 ans. Les proportions sont semblables en Espagne et au Portugal à la hauteur d'un jeune sur 6 environ. De même, les niveaux moyens des prestations sociales italiennes sont trois fois supérieurs au niveau portugais.

Parmi les différentes prestations, l'assistance chômage et les prestations familiales sont celles qui ont le plus de poids même si on observe des écarts importants entre pays. Environ 8% des jeunes européens perçoivent l'allocation chômage mais ils sont seulement 1% en Italie, 2.5% au

Portugal et 6% en Espagne. Le pourcentage français est d'environ 12.5% de jeunes indemnisés. Un autre élément distinctif est lié au montant des prestations versées. L'Italie fait partie des pays les plus généreux tandis que la France et surtout le Portugal verse des allocations bien inférieures à la moyenne européenne.

Puisque nous observons les orientations institutionnelles au moment du processus d'autonomisation, deux types d'aides sociales apparaissent cruciales au moment du passage à l'âge adulte: les allocations logement et les allocations éducation. Les allocations logement sont minoritaires parmi l'ensemble des transferts sociaux, spécialement dans les pays du Sud où elles représentent moins de 10%. En France, ce pourcentage est multiplié par deux. Ces faibles proportions sont-elles à l'origine de la longue co-résidence parentale ou sont-elles la conséquence de cette tendance dans la mesure où les jeunes habitant chez leur parents n'ont pas besoin de recevoir une allocation logement?. L'allocation éducation est elle aussi minoritaire dans le total des transferts sociaux, inférieure à 20% sauf en Italie où elle représente 27% mais comme pour les prestations chômage, la part des bénéficiaires est très restreinte (1%).

Pour conclure sur les transferts sociaux perçus par les jeunes de moins de 30 ans, on constate des logiques nationales différentes, même entre pays du Sud, qui ne sont pas systématiquement liées au niveau de chômage ou à la part des étudiants. L'Espagne et l'Italie semble s'appuyer sur le support des familles lors de la très longue co-résidence parentale et versent des aides de façon très fragmentée. Très peu d'élus qui en contrepartie reçoivent des aides généreuses, c'est la stratégie adoptée par l'Italie, tandis que la proportion de bénéficiaires est plus importante en Espagne qui se partagent des aides au montant modeste. Le Portugal profite d'un très faible taux de chômage parmi les jeunes pour ne distribuer que très peu de prestations sociales qui de surcroît sont destinées à une minorité. Enfin, en raison d'un départ plus précoce des jeunes, l'Etat français s'investit plus envers la jeunesse, avec plus d'un jeune sur deux bénéficiaires. Néanmoins, cette étude a mis en avant que les montants moyens perçus restent en deçà de la moyenne communautaire.

2.5.- Les facteurs régionaux

Comme il a déjà été souligné auparavant, rester vivre au sein de l'environnement familial pour les jeunes adultes du Sud de l'Europe est un fait commun. La co-résidence avec la famille fait partie intégrante de la stratégie du processus d'autonomisation. Tout en habitant chez leurs parents, les jeunes franchissent un certain nombre d'étapes (l'entrée en union, l'acquisition d'un premier emploi suivi de l'acquisition d'un premier emploi stable...). Le départ vers un logement indépendant représente l'étape «**ultime**» pour accéder pleinement au statut d'adulte.

Les disparités régionales, face au marché du travail par exemple, se retrouvent «neutraliser» par la poursuite d'autres objectifs véhiculés par la société tels que l'entrée en union ou l'acquisition d'un appartement. Concrètement, même si le jeune catalan a plus d'opportunités en matière d'emploi que le jeune andalou, ces différences seront compensées par le temps nécessaire pour acquérir une certaine situation économique afin d'acheter un logement ou pour faire des rencontres et entrer en union. La norme sociale entourant l'événement du départ familial serait donc à l'origine des faibles différences régionales perçues au cours de notre analyse.

A l'opposé, dans les pays du Nord et de l'Ouest, le départ du domicile parental constitue une des toutes premières étapes pour envisager le processus de constitution des ménages. «Quitter le domicile de ses parents marque l'indépendance et le passage vers l'âge adulte» (Holdsworth, 2000). Le processus d'autonomisation a lieu dans la sphère «publique» dans le sens où les jeunes sont seuls chez eux pour gérer à la fois le quotidien (repas, tâches ménagères...) mais aussi pour avancer dans leur vie d'adulte (trouver un emploi, un logement...), ils sont donc beaucoup plus dépendants des opportunités offertes par le contexte local et régional en matière d'emploi ou de logement pour acquérir le statut d'adulte autonome et responsable.

Ce raisonnement laisse à penser que c'est le déroulement même du processus de constitution des ménages, long, au sein de la cellule familiale et suivant plus ou moins le même «rituel» qui inhibe les disparités régionales dans les trois pays du Sud tandis qu'une plus grande diversité du processus et des âges plus jeunes à l'indépendance met en exergue l'importance du contexte régional en France. Puisque les différences constatées concernent essentiellement les départs précoces (on rappelle qu'à 20 ans, plus d'un quart des jeunes femmes de Midi-Pyrénées sont parties contre 14% des jeunes femmes du Nord-Pas-de-Calais), on choisit d'observer deux déterminants susceptibles d'entraîner un départ précoce (l'accès aux études) ou au contraire ralentir le processus (l'accès difficile à un logement autonome). On émet l'hypothèse que l'étude de ces facteurs, parmi les régions françaises, devrait révéler des différences significatives.

L'accès aux études

La poursuite d'études supérieures et surtout l'accès au lieu de formation peut accélérer le processus de décohabitation parentale. A partir du Recensement de la population française réalisé en 1999, Julien, Laganier et Pougard (2001) ont observé les migrations estudiantines à travers les régions. Grâce à une nouvelle question ajoutée lors de ce dernier recensement sur le lieu d'études des étudiants, il est désormais possible de comparer cette information avec le lieu de résidence.

En quoi cette comparaison peut nous aider à comprendre les différences régionales? Si une région paraît attractive pour les étudiants en raison de la présence d'une aire estudiantine, les jeunes seront moins tentés de quitter la région où ils résident et donc moins amenés à quitter le joug parental pour poursuivre des études. On émet l'hypothèse qu'un jeune qui habite et étudie dans la même région partira plus tard de chez ses parents qu'un jeune qui migre de sa région pour poursuivre des études.

En reprenant les résultats de l'étude de Julien, Laganier et Pournard pour les quatre régions de notre étude, on s'aperçoit que le pouvoir d'attraction de ces régions sur les étudiants «ncaux» (résidant dans la région) est partout élevé et surtout homogène. Le Nord-Pas-de-Calais, avec un pourcentage d'étudiants parmi la population régionale équivalent à la moyenne nationale (3.5%), attire fortement les étudiants résidant dans la région. Seuls 5.5% ont choisi d'étudier ailleurs. Les trois autres régions présentent des pourcentages similaires. Or, cette homogénéité ne nous permet pas d'expliquer les disparités observées quant à l'âge à la décohabitation parentale.

Il existe un élément que l'on n'a pas pris en compte dans cette analyse et qui peut modifier les homogénéités régionales observées autour de la proportion élevée de jeunes qui résident et étudient dans la même région: ce sont les changements de résidence motivés par les études et qui ont eu lieu entre les deux derniers recensements. Les auteurs soulignent ainsi que 40% des étudiants actuels de Midi-Pyrénées n'y habitaient pas neuf ans plus tôt contre seulement 19.6% des étudiants de Nord-Pas-de-Calais ou 25% de ceux qui étudient en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Bien sûr, rien ne permet de dire que ces jeunes ont migré pour prolonger leurs études (il faudrait croiser le changement de région avec l'âge). Toutefois, il est indéniable qu'une part non négligeable des jeunes s'est installée en Midi-Pyrénées pour étudier réduisant d'autant l'âge médian à la décohabitation parentale dans cette région.

Un autre facteur explicatif peut résider dans l'analyse des migrations intra-régionales, notamment entre zones rurales et urbaines. Si, dans les quatre régions, il existe des aires urbaines estudiantines, Lille et Arras pour le Nord-Pas-de-Calais, Toulouse pour Midi-Pyrénées, Lyon et Grenoble pour Rhône-Alpes et Marseille et Aix en Provence pour la Provence-Alpes-Côte-d'Azur, il serait intéressant d'observer différentes caractéristiques de ces aires estudiantines (le nombre de pôles étudiants dans la région, la localisation de ces pôles...) et des régions auxquelles elles appartiennent (la superficie, le degré d'industrialisation...) pour pouvoir mesurer l'intensité des migrations intra-régionales ayant entraîné un changement de domicile.

On le voit bien ici, l'observation de l'accès aux études ne nous a pas permis de dégager des éléments significatifs mais plutôt des pistes à explorer avec d'autres sources de données pour expliquer pourquoi les jeunes de Midi-Pyrénées partent sensiblement plus tôt que dans les

autres régions étudiées et notamment le Nord-Pas-de-Calais. L'hypothèse de régions davantage caractérisées par une immigration estudiantine et d'autres par une émigration des étudiants parmi les quatre régions de l'étude est rejetée au vu des conclusions de l'article de Julien, Laganier et Pournard. L'absence de données sur les migrations intra-régionales en contrepartie desquelles nous avons établi trois déterminants principaux (la superficie de la région, la localisation et la densité de l'aire urbaine) ne nous permet pas d'identifier la part des migrations intra-régionales quotidiennes entre le lieu de vie et de travail et celle des migrations intra-régionales qui impliquent un changement de domicile. Mais d'ores et déjà, avec une superficie restreinte (12.414km²), une forte densité de population (320 hab/km²), de faibles contrastes régionaux sur le plan de la répartition de la population et deux grands pôles de formation (Lille et Arras), on peut imaginer que les jeunes du Nord-Pas-de-Calais bénéficient de lieux de formation accessibles lors de déplacements quotidiens. Par contre, avec la superficie régionale la plus grande de métropole, une répartition fortement déséquilibrée de la population et une seule aire urbaine (Toulouse) qui concentre à la fois les lieux d'études et d'activité économique, les jeunes étudiants résidant dans les départements déserts entourant le Tarn-et-Garonne, seront contraints de prendre un logement autonome dans ou près de l'agglomération de Toulouse s'ils veulent poursuivre leurs études.

L'accès à un logement

Concernant le marché du logement, deux facteurs peuvent favoriser ou au contraire ralentir l'accès à l'indépendance résidentielle parmi les jeunes: la répartition entre locataires et propriétaires et le profil de l'habitat (taille, nombre de pièces...). Si l'accès à la propriété est un trait culturel que partage les pays du Sud de l'Europe (selon le «European housing statistics», la proportion de propriétaires occupants atteint 80% en Espagne, 70% en Italie et 64% au Portugal en 1998, Louvot-Runavot, 2001, p.39), la France présente une répartition plus équilibrée de son parc avec 55% de propriétaires occupants en 1996. Bien évidemment ce statut d'occupation varie avec l'âge. A partir du recensement de 1999 qui nous fournit des données concernant le statut d'occupation des jeunes de 15-29 ans (table 1), on remarque une part plus élevée des propriétaires dans le Nord-Pas-de-Calais que dans les trois autres régions mais surtout un tiers des jeunes qui vivent en logement social. L'inconvénient de ces données est qu'elles mélangent des jeunes cohabitant avec leurs parents et des jeunes adultes indépendant ce qui ne nous permet pas d'observer la part des jeunes indépendants qui louent un appartement et la part de ceux qui sont propriétaires.

Table 1. Statut d'occupation des jeunes âgés de 15-29 ans dans les régions françaises.

	Propriétaire	Locataire d'un logement vide	Locataire HLM	Locataire meublé	Logé gratuitement
Nord-Pas-de-Calais	13.5	42.4	30.8	9.5	3.8
Midi-Pyrénées	8.4	63.1	11.4	11.0	6.1
Rhône-Alpes	9.5	55.0	19.1	10.7	5.7
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	11.0	56.9	13.2	11.0	7.9

Source: INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation principale.

2.6.- L'arrivée du premier enfant et l'intensité de la fécondité

Est-ce que le report des premières étapes de la formation familiale a une conséquence sur l'âge à la première naissance et sur l'intensité de la fécondité? A priori, à la vue de la représentation graphique suivante, on constate que les contrastes observés pour les premières étapes entre la France et les pays du Sud sont affaiblis lorsqu'il s'agit de la venue du 1^{er} enfant. En 1999, les âges médians oscillant entre 28.3 ans pour le Portugal et environ 31 ans en Italie et en Espagne (28.6 ans en France).

Pour ce qui est des comparaisons régionales, on remarque les variations sont toujours importantes en France mais aussi en Espagne, avec plus de deux ans d'écart pour les âges médians en Andalousie et en Castille-Léon. En fait, il semble qu'à l'heure d'avoir un enfant, les structures locales en présence (nombre de crèches, d'écoles, la facilité de transport pour se rendre d'un lieu à l'autre, une plus forte flexibilisation du travail...) sont davantage prise en compte par les couples que lors de la prise d'indépendance ou l'entrée en cohabitation.

Il est important de souligner que la variable fourni par Eurostat mesure la présence d'enfants dans le ménage et non le nombre d'enfants que la femme a mis au monde une année donnée ou au cours de sa vie féconde selon l'approche adoptée, transversale ou longitudinale. Si l'on en juge les résultats de la table 2, la présence d'enfants varie fortement d'une région à l'autre, entre 1.20 en Emilie-Romagne et 1.74 dans le Nord-Pas-de-Calais.

Figure 4. Proportion de femmes ayant au moins un enfant vivant avec elle en 1999

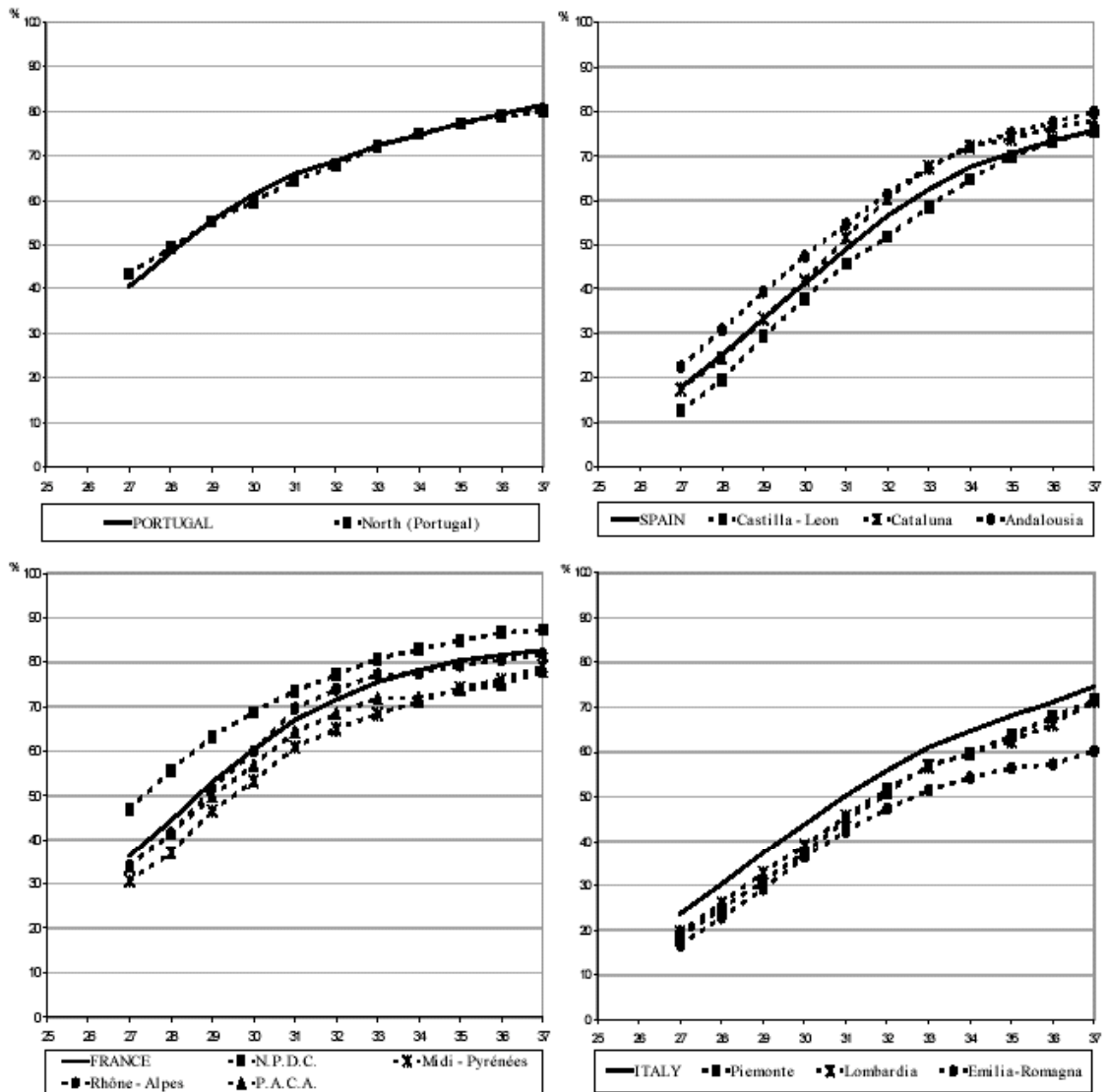


Table 2. Nombre moyen d'enfants présents dans le ménage parmi les femmes âgées de 15-49 ans

		Enquête 1992	Enquête 1999
PORTUGAL		1,46	1,43
	Nord	1,46	1,42
ESPAGNE		1,52	1,37
	Castille-Léon	1,55	1,35
	Catalogne	1,47	1,33
	Andalousie	1,65	1,48
FRANCE		1,50	1,54
	N.P.D.C.	1,54	1,74
	Midi-Pyrénées	1,46	1,40
	Rhône-Alpes	1,49	1,54
	P.A.C.A.	1,48	1,46
ITALIE		1,38	1,37
	Piémont	1,24	1,28
	Lombardie	1,29	1,29
	Emilie-Romagne	1,22	1,20

Source: Calculs personnels réalisés à partir de l'Enquête sur les Forces de Travail 1992 et 1999.

Est-ce que le faible niveau de la fécondité résulte d'une contrainte trop forte de la présence d'enfants dans le foyer sur l'activité féminine? Est-ce que les variations de la fécondité sont révélatrices de contraintes différentes selon les pays et les régions? Est-ce que les contraintes sont différenciées selon l'âge du plus jeune enfant? Telles sont les questions abordées dans le paragraphe suivant.

3.- La position des femmes sur le marché du travail

L'enquête sur les Forces de Travail nous permet de savoir si la femme est active ou inactive et parmi les femmes actives, si elle est au chômage ou occupée. Pour cette dernière catégorie, nous disposons du nombre d'heures hebdomadaires effectuées.

3.1.- La structure générale

L'exploration des données nous présente une vision contrastée des comportements féminins d'emploi dans les différentes régions. Les taux d'activité des femmes de 25-39 ans oscillent entre 62% en Andalousie et 80% dans le Nord du Portugal, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Emilie-Romagne.

Les variations régionales sont plus sensibles concernant les taux d'emploi. Trois groupes se distinguent:

-le premier réunit les régions où la part des occupées parmi les femmes de 25-39 ans est supérieure à 70% □ le nord du Portugal et l'Emilie-Romagne

-un second groupe rassemble celles où les taux d'emploi sont compris entre 60 et 70% □ la Catalogne, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, le Piémont et la Lombardie

-un dernier regroupe les régions où les pourcentages de femmes ayant un emploi sont inférieurs à 60%: la Castille-Léon, l'Andalousie, le Nord-Pas de Calais et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

3.2.- La structure détaillée par classe horaire

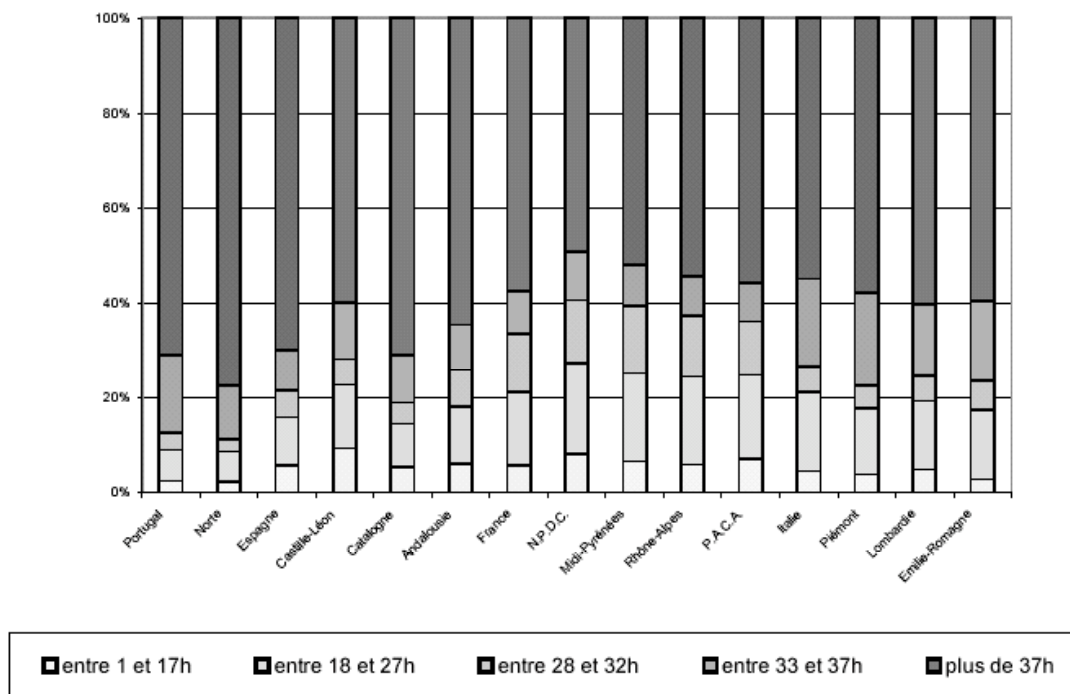
La proportion de femmes occupées à temps faible ou partiel (moins de 33 heures par semaine) varie de 11% dans le nord du Portugal jusqu'à 40% dans le nord de la France et dans la région Midi-Pyrénées (figure 5). D'un point de vue général, ces emplois considérés comme "atypiques" sont moins développés en Europe du Sud qu'en France. Les disparités régionales sont relativement faibles ce qui suggère des modèles culturels nationaux de durée du travail.

C'est dans les régions françaises que les emplois à temps partiel et faible sont les plus représentés même si pour les durées inférieures à 18 heures, les pourcentages restent marginaux, entre 6% en Rhône-Alpes et 8% dans le Nord-Pas-de-Calais. Concernant les emplois à temps moyen (18-32h), leur représentation est relativement homogène entre les quatre régions avec des pourcentages variant de 27 à 32%. L'emploi à temps complet reste la forme d'emploi la plus habituelle, plus de la moitié des emplois dans les quatre régions.

Dans les régions italiennes, un élément se distingue: la part non négligeable de femmes occupant une activité entre 33 et 37h par semaine, c'est à dire un temps plein «court». Entre 17 et 20 emplois sur 100 selon les régions. Pour les autres durées d'emploi, les profils se rapprochent de ceux des régions espagnoles. Tout comme dans les trois autres pays, les régions italiennes présentent un profil homogène entre elles et avec la moyenne nationale. Parmi les régions espagnoles, la proportion de femmes travaillant plus de 37h hebdomadaires s'échelonne de 60% en Castille-Léon à 71% en Catalogne et l'on observe un plus grand développement que dans la région nord du Portugal des emplois à durée réduite même si la part de ces emplois reste modeste. Dans cette section, nous avons souligné qu'une partie des différences étaient imputables à la structure même des marchés régionaux et au profil de la

demande de travail. Nous voulons désormais observer les effets de la structure des ménages (le fait que la femme ait des enfants à charge, l'âge du plus jeune enfant présent dans le ménage et la présence d'un conjoint) sur la situation professionnelle des femmes.

Figure 5. Structure de l'emploi des femmes âgées de 25 à 39 ans selon le nombre d'heures hebdomadaires travaillées (1999)



3.3.- L'effet du nombre d'enfants à charge

L'influence du nombre d'enfants sur les comportements d'activité est loin d'être uniforme dans les onze régions. Dans le nord du Portugal, la part des femmes actives ayant un enfant est supérieure à celle des femmes sans enfant (87 contre 81%). Néanmoins, les enfants de 2^{ème} et 3^{ème} rang entraîne une baisse de l'activité avec des taux passant à 77% pour les femmes avec deux enfants sous leur toit et 61% pour celles avec trois enfants à charge. A noter une hausse de l'emploi à temps moyen (18-27h) pour les mères ayant au moins 3 enfants à charge.

Dans les régions espagnoles, on constate un très forte baisse de l'activité féminine dès le premier enfant surtout en Castille-Léon et en Andalousie où les taux entre 0 et 1 enfant

diminuent respectivement de 80 à 63% et de 76 à 55%. L'effet du 1^{er} enfant est plus modéré en Catalogne (de 88 à 75%). Cette sortie de l'activité se poursuit avec les enfants de rang 2 et 3.

Table 3. Comparaison des taux d'activité féminine selon le nombre d'enfants présents dans le ménage en 1992 et 1999

	1992				1999			
	0	1	2	3+	0	1	2	3+
PORTUGAL	84	81	74	56	81	87	77	61
Nord	81	81	77	50	80	86	77	61
ESPAGNE	78	58	46	39	82	65	55	46
Castille-Léon	76	58	50	50	80	63	58	50
Catalogne	83	64	53	44	88	75	64	59
Andalousie	70	47	41	32	76	56	49	46
FRANCE	87	85	78	48	88	86	75	54
N.P.D.C.	85	78	76	37	84	80	64	42
Midi-Pyrénées	87	85	81	59	81	90	79	58
Rhône-Alpes	87	87	82	46	89	88	74	56
P.A.C.A.	87	78	61	46	84	81	64	44
ITALIE	71	62	48	36	72	63	49	36
Piémont	83	74	60	57	84	80	59	60
Lombardie	82	75	56	46	83	73	60	52
Emilie-Romagne	82	80	59	57	82	85	80	62

Source: Calculs personnels réalisés à partir des enquêtes 1992 et 1999 sur les Forces de Travail d'Eurostat.

En France, il y a une grande hétérogénéité de l'effet du nombre d'enfants sur les comportements d'activité féminine. Dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, il y a une relation négative entre ces deux variables tout comme dans les régions espagnoles. Lors de la transition entre 0 et 1 enfant, les taux d'activité passent respectivement dans les deux régions, de 84 à 80% et de 85 à 81%. Mais l'écart se creuse vraiment à partir du 2^{ème} enfant et surtout à l'arrivée du 3^{ème} enfant. En Midi-Pyrénées, les comportements d'activité se rapprochent davantage de ceux du nord du Portugal avec un effet positif sur l'activité féminine de la présence d'un enfant (90% comparé à 82% pour les femmes sans enfant). Comme dans la région portugaise, on retrouve un effet négatif du 2^{ème} enfant et surtout du 3^{ème} enfant. En Rhône-Alpes, il n'y a pas d'influence du 1^{er} enfant, le retrait d'activité devenant évident à partir du 2^{ème} enfant. Dans les régions italiennes, on observe une faible influence négative dès la venue du 1^{er} enfant dans le Piémont et en Lombardie tandis qu'en Emilie-

Romagne, les profils s'apparentent à ceux du nord Portugal et Midi-Pyrénées avec un impact positif de la présence d'un enfant. Mais d'un point de vue générale, c'est l'arrivée du deuxième enfant entraîne une baisse sensible des taux d'activité.

Ce qu'il ressort de cette analyse, ce sont essentiellement des modèles nationaux avec une influence fortement négative sur l'activité féminine de la présence d'un enfant dans le ménage dans les régions espagnoles, plus visible à partir du 2^{ème} enfant dans les régions italiennes et à partir du 3^{ème} enfant dans les régions portugaise et françaises. Les variations régionales se situent davantage dans une différence d'intensité de l'effet en question. On entend par là qu'on n'observe pas d'effet contradictoire d'une région à l'autre au sein d'un même pays mais des effets contrastés en raison de contextes régionaux spécifiques.

3.4.- L'effet de l'âge du plus jeune enfant présent dans le ménage

Nous avons choisi de regrouper cette variable de l'âge du plus jeune enfant en quatre catégories: «0-2 ans», «3-6 ans», «7-11 ans», «plus de 11 ans» qui correspondent aux différentes étapes du cycle scolaire. La table suivante présente moins de divergence d'un pays ou d'une région à l'autre. Il apparaît nettement un effet positif de l'âge du plus jeune enfant sur l'activité féminine. Néanmoins cet effet est plus ou moins marqué. Au Portugal et sa région par exemple, l'influence de l'âge du plus jeune enfant est faible, les taux d'activité féminine étant déjà particulièrement élevés même lorsque le plus jeune enfant est en bas âge.

A l'inverse, cette variable a plus d'influence dans d'autres régions telles que l'Andalousie, le Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes ou encore Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il faut aussi noter les comportements atypiques comme par exemple Midi-Pyrénées où les jeunes femmes ayant des jeunes enfants en très bas âges sont plus actives que lorsque les enfants entrent à l'école maternelle (80 contre 77%).

L'étude des deux facteurs que sont le nombre d'enfants et l'âge du plus jeune enfant présent a permis de mettre en évidence, dans le cadre géographique de notre étude, l'importance du premier facteur vis à vis du second. La présence d'enfants est un des déterminants les plus forts de la position professionnelle des femmes. Si les modèles nationaux peuvent être compris comme la résultante d'une faible implication de l'Etat au moment de l'arrivée des familles et les variations régionales qui s'en dégagent en observant à la fois les grandes lignes du contexte institutionnel.

Table 4. Taux d'activité féminine parmi les femmes âgées de 25-39 ans selon l'âge du plus jeune enfant à charge (1999)

	0-2	3-6	7-11	>11
PORTUGAL	75	80	80	80
Nord	74	82	83	76
ESPAGNE	54	58	60	63
Castille-Léon	57	59	62	60
Catalogne	64	67	72	70
Andalousie	40	50	55	74
FRANCE	63	75	84	85
N.P.D.C.	48	63	73	72
Midi-Pyrénées	80	77	86	77
Rhône-Alpes	61	77	84	89
P.A.C.A.	58	68	79	83
ITALIE	55	54	54	55
Piémont	71	65	77	67
Lombardie	67	67	65	65
Emilie-Romagne	78	80	84	86

Source: Calculs personnels réalisés à partir de l'enquête 1999 sur les Forces de Travail d'Eurostat

4.- Les mesures de la conciliation à l'échelle régionale

En termes de redistribution sociale, s'il l'on observe une relative égalité entre pays et régions quant à la présence de structures éducatives pour les enfants de 3 à 6 ans, la fourniture en structures d'accueil de la petite enfance (pour les enfants de moins de 3 ans) est loin d'être homogènes selon les pays et les régions.

En 1999, environ 5% des enfants de 0-2 ans sont reçus dans une structure d'accueil de la petite enfance alors que 25% des jeunes français du même groupe d'âge. Les pourcentages sont respectivement de 6 et 12% en Italie et au Portugal. Ces différences révèlent combien les enfants ne sont pas considérés comme une responsabilité sociale et publique et qu'il revient à la famille de s'en occuper avant qu'ils rentrent à l'école. Derrière ces contrastes nationaux coexistent de très fortes disparités régionales.

En France, 50% des enfants de moins de 3 ans sont gardés par leurs parents. Pour les autres, il existe quatre services d'accueil différents: "les assistantes maternelles", "les crèches collectives", "les crèches familiales" and "les jardins d'enfants". Ce sont les assistantes maternelles qui fournissent le plus de places disponibles. Néanmoins si l'on regarde la carte géographique de ce service, on s'aperçoit de fortes inégalités entre les régions. En Midi-Pyrénées, les pourcentages sont en deça de la moyenne nationale avec 154 places pour 1000

enfants de moins de 3 ans tandis qu'en Rhône-Alpes, ce niveau est largement dépassé avec 246 places. Les inégalités régionales sont considérables aussi concernant les crèches. On compte moins de 21 places en crèche pour 1000 enfants de moins de 3 ans dans le Nord-Pas-de-Calais contre 91 en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. La moyenne nationale pour ce service s'élevant à 64 places en 2001. La comparaison entre ces deux types de service de garde d'enfants en bas âge révèle davantage une complémentarité (avec plus de services collectifs dans le Sud et plus d'assistantes maternelles au nord de la Loire) entre les différents services que de réels déséquilibres quant à la capacité d'accueil dans chacune des régions.

Table 5. Comparaison des taux d'équipement en crèches collectives et parentales dans les quatre régions

	N.P.D.C.	Midi-Pyrénées	Rhône-Alpes	P.A.C.A.	France métropolitaine
1997	21	43	30	55	50
2001	20.8	66.5	53.1	90.9	64

Source: FINESS, Statistiques départementales, Conseils généraux.

Nous n'avons pas de données comparables pour les régions portugaise, espagnoles et italiennes mais l'hétérogénéité concernant les structures d'accueil de la petite enfance dans les régions a été souligné dans diverses études. Del Boca (2001) dans sa recherche sur l'effet de l'opportunité de services de garde sur l'activité féminine, présente le ratio du nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans sur le nombre total d'enfants de moins de 3 ans par régions. Elle met en évidence la «remarquable variabilité» entre régions du Sud et du Nord de l'Italie. Même entre les trois régions de notre étude, il existe des différences importantes entre Emilie-Romagne et les deux autres régions (table 6). Ce ratio plus élevé en Emilie-Romagne peut être un des éléments de réponse d'un effet moins marqué de la présence d'enfants et notamment d'enfants en bas âge avec un taux d'activité pour les femmes dont le plus jeune enfant est âgé de moins de 3 ans de 78%.

En Catalogne, les réformes engagées en 1997 ont entraîné la région dans une position favorable en termes de structures d'accueil. L'objectif de cette réforme était d'améliorer le système de fournitures, d'introduire plus de flexibilité et d'augmenter le nombre de places en structures privées d'accueil de la petite enfance (Diaz, Escobedo and Moreno, 2002).

Table 6. Ratio du nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans sur le nombre total d'enfants de moins de 3 ans dans les trois régions italiennes

	1991	1995
Piémont	14	16.5
Lombardie	13	13.8
Emilie-Romagne	29	28.4

Source: Del Boca (2001), «The effect of childcare and part-time opportunities on participation and fertility decisions in Italy», 34p., table 6 p.27.

Les écarts entre la Catalogne et la moyenne nationale sont considérables si l'on en juge les résultats présentés dans la table 7. Alors que près de 45% des enfants sont accueillis en structures d'accueil en Catalogne, seuls 11.6% le sont au niveau national. On voit très bien les efforts consentis depuis les années 80 surtout concernant les enfants de 2 et 3 ans et qui se sont davantage centrés autour des enfants plus jeunes (de moins de 2 ans) ces dernières années puisque l'on constate qu'environ 30% des enfants de 1 an sont gardés hors du milieu familial.

Nous ne disposons pas de données détaillées pour le Portugal et sa région, l'on sait simplement qu'en 1999, 12% des petits portugais de moins de 3 ans sont accueillis dans des services publics ou privés.

On perçoit bien à travers ces différents résultats le déséquilibre existant en matière de structures d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 3 ans et qui oblige de nombreux parents à s'arrêter pour s'occuper et élever leurs enfants avant que ceux-ci soient pris en charge dans les structures éducatives décrites dans la table suivante.

Table 7. Evolution de la proportion d'enfants accueil dans un servive de garde pour enfants en bas-âge. Comparaison des situations en Catalogne et en Espagne (1986-2001)

	1986-87	1995-96	2000-2001
<i>Cataluña</i>			
Less than 1 year	-	-	5
1	-	-	26.9
2	9.1	44.8	50.9
3	24.4	99.7	99.9
<i>Spain</i>			
2	4.7	11.6	-
3	16.7	61.2	-

Source: Departament d'Ensenyament, 2002.

Table 8. Descriptif des structures d'accueil, éducatives ou non, pour les enfants de 0-6 ans

	0-1	1-2	2-3	3-4	4-5	5-6
PORTUGAL	Crèches			Jardins de infancia		
ESPAGNE	Guarderías y otros centros					
	Escuelas de educación infantil (à partir de 3 mois)					
FRANCE	Crèches					
				Ecoles maternelles		
ITALIE	Asilo nido			Scuola materna		

Source: Eurydice.

Même si les disparités entre pays et entre régions diminuent concernant les structures mises en place pour les enfants âgés de 3 à 6 ans, il reste néanmoins des écarts pour ces enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge obligatoire pour aller à l'école. Il faut ajouter à cela des services différents fournis avant et après la journée scolaire (garderies, études), pendant la journée scolaire (cantines) ainsi que lors du repos hebdomadaire (centres aérés) ou des périodes de vacances (colonies) qui entraînent des difficultés pour les parents qui travaillent.

Malheureusement, en l'absence de données comparatives, il ne nous est pas permis de tester et comprendre l'impact de la présence d'infrastructures de gardes pour les enfants sur l'activité féminine mais aussi sur la fécondité. En s'appuyant sur des sources de données externes, on peut simplement faire un parallèle dans certaines régions entre des taux d'activité féminine qui restent élevés à l'arrivée du premier enfant ou lorsqu'il y a des enfants en bas âge et une implantation élevée de services de garde de la petite enfance. Toutefois, s'il ressort clairement un effet positif de la présence d'infrastructure sur l'activité féminine, l'effet inverse n'est pas observé, le faible développement des services de garde n'empêche pas par exemple au Portugal de conserver des taux d'activité féminine élevés même en présence de jeunes enfants. Cette observation renvoie à un autre déterminant crucial difficile à «capturer» qui est le secteur informel des services avec notamment l'emploi de jeunes migrants pour garder les enfants ainsi que les solidarités familiales, notamment les grands-parents.

5.- Conclusion

L'objectif de cette étude était d'observer la situation des femmes dans les sphères familiales et professionnelles et de décrire les différentes interactions entre ces deux sphères à l'échelle nationale et régionale.

Cette analyse a mis en évidence une forte homogénéité du processus de formation des ménages au sein des pays du Sud de l'Europe, processus de plus en plus reporté et relativement rigide. Le modèle français, plus précoce et relativement diversifié, présente davantage de variations régionales, surtout aux âges jeunes. Nous avons expliqué ces différences par trois facteurs: une norme sociale davantage centrée sur l'âge au départ en France, une norme sociale plutôt liée aux conditions du départ et un contexte institutionnel qui supporte davantage les jeunes qui souhaitent partir de chez leurs parents. Toutefois, on a constaté que les différences s'amenuisaient à l'arrivée du premier enfant, partout ajourné autour de 30 ans voire au-delà.

L'observation de la position des femmes dans le marché du travail a révélé de plus fortes disparités que dans la sphère familiale, disparité tout autant entre pays qu'entre régions. Le Portugal présente un taux d'activité féminine similaire au taux français mais avec un niveau de chômage plus faible. L'Espagne et l'Italie ont des taux d'activité plus faible mais avec certaines différences: dans le premier pays, les taux sont en pleine croissance et l'on doit cet accroissement en partie aux emplois précaires, c'est à dire mal payés et temporaires tandis qu'en Italie, les taux d'activité sont relativement stables ces dernières années et sont même inférieures désormais au taux espagnol mais on constate moins d'emplois précaires et moins d'emplois à temps réduit. A l'échelle régionale, c'est essentiellement le chômage qui fait la différence.

L'incidence des variables familiales et sociales sur la situation professionnelle des femmes a révélé des schémas nationaux avec un effet très négatif du premier enfant en Espagne, du second enfant en Italie et du troisième au Portugal et en France mais avec des effets d'intensité différente selon les régions. Pour expliquer ces différences d'intensité, nous avons choisi de «zoomer» sur un déterminant crucial de la conciliation qui est les possibilités offertes aux couples dans chacune des régions en matière de garde d'enfant. La Catalogne et l'Emilie-Romagne sont deux exemples de conciliation «facilitée» grâce à un développement des services de garde. C'est d'ailleurs dans ces deux régions que l'on a constaté un effet négatif plus faible de la présence d'un enfant au foyer même si celui-ci est en bas âge. Les taux d'activité des femmes ayant un enfant sont respectivement de 83 et 82% et ceux dont le plus jeune enfant est âgé de moins de trois ans de 64 et 78% bien en deça des moyennes nationales respectives. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'impact réel des politiques publiques de conciliation «famille-emploi» reste méconnu. Le contre exemple du Portugal où les niveaux

d'activité féminine sont très élevés et où la fécondité s'est maintenue au niveau de la moyenne européenne malgré une très faible intervention de l'Etat et le faible développement des services d'accueil de la petite enfance illustrent parfaitement la complexité des régulations entre la famille et l'emploi.

D'autres éléments doivent être pris en considération comme la notion de temps à travers notamment l'organisation quotidienne et une meilleure synchronisation des différents temps sociaux (les transports, les administrations, l'école et les magasins) à l'instar de la recherche effectuée par Merelli, Nava, Ruggerini en 2000 dans les micros et petites entreprises dans quatre pays européens. Les auteurs soulignent l'importance d'une plus grande flexibilité du marché du travail et de décisions collectives prises par les salariés et les chefs d'entreprise visant à améliorer la conciliation entre la famille et l'emploi.

D'autres facteurs tels qu'une meilleure organisation du travail domestique entre partenaires et une représentation sociale différente des femmes et des enfants permettrait de faire évoluer la façon de penser la conciliation plus seulement en culpabilisant les femmes qui désirent travailler tout en ayant des enfants mais en élargissant le champs d'action aux trois sphères sociale, familiale et professionnelle et à leur articulation. Tel sera l'enjeu pour le futur dans ces sociétés qui restent encore loin de l'objectif fixé par la Commission Européenne pour 2010 d'un taux d'activité féminine de l'ordre de 70%.

Références

- BAIZAN P., (2001), "Cohabitation, marriage, first birth: the interrelationship of family formation events in Spain", Max Planck Institute for demographic research, Working Paper, n°36, 37p.
- BETTIO F., VILLA P., (1998), "A mediterranean perspective on the break-down of the relationship between participation and fertility", *Cambridge Journal of Economics*, n°22, pp.137-171.
- BILLARI F., ONGARO F., (1998), "The Transition to adulthood in Italy. Evidence from cross-sectional surveys", *Espace, Population, Sociétés*, n°2, pp.165-179.
- BILLARI F., PHILIPPOV D., BAIZAN MUNOZ P., (2001), "Leaving Home in Europe: the experience of cohorts born around 1960", Max Planck Institute for demographic research, Working Paper, n°14, 41p.
- CHAMBAZ C., (2000), "Les jeunes adultes en Europe", *Etudes et Résultats*, n°90, DREES, 12p
- CORIJN M., (2001), "Transition to adulthood in France", *Transition to adulthood in Europe*, pp.131-151.
- DEL BOCA D., (2001), "The effect of childcare and part time opportunities on participation and fertility decisions in Italy", University of Turin, 34p.
- DIAZ A., ESCOBEDO A., MORENO D., (2002), *Care Work in Europe*, CIREM Foundation, National Report Spain, WP4, Barcelona, 59p.
- EUROSTAT (2002), Mutual information System on social protection in the EU member States and the EEA (MISSOC), Employment and Social Affairs, 01/01/2002.
- FLAQUER L., (2000), "Family policy and Welfare State in Southern Europe", Institut de Ciències i Socials, Working Paper n°185, Universitat Autònoma, 15p.
- GALLAND O., (2001), "Entrer dans la vie adulte: des étapes toujours plus tardives, mais resserrées", *Economie et Statistique*, n°337-338, 24p.
- HANK K., (2002), "Regional Social Contexts and Individual Fertility Decisions: a Multilevel Analysis of First and Second Births in Western Germany", *European Journal of Population*, 32p.
- HANTRAIS L., LETABLIER M.T., 1996, *Familles, travail et politiques familiales en Europe*, Paris, PUF, Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi, n°35, 200p.
- HOLDSWORTH C., (2000), "Leaving Home in Britain and Spain", *European Sociological Review*, vol 16, n°2, pp.201-222.
- JULIEN.P.; LAGANIER J.; POUGNARD J., (2001), "Les études supérieures: un motif de migration", *Insee Première*, n°813, 4p.
- LACOVOU M., (2001), "Leaving home in the European Union", *Institute for Social and Economic Research*, Working Paper n°18, 41p.
- LETABLIER M.T., (2000), "Famille et emploi: une comparaison européenne", in Chauvière M., Sassier M., Bouquet B., Allard R., Ribes B., *Les implicites de la politique familiale*, Paris, Dunod, pp.204-219.
- LIVI BACCI M., SALVINI S., (2000), "Trop de famille et trop peu d'enfants: la fécondité en Italie depuis 1960", *Cahiers Québécois de démographie*, vol 29, n°2, pp.231-254.

MERELLI M., NAVA P., RUGGERINI M.G., (2000), *Réconciliation de la vie familiale et du travail dans les micros et petites entreprises*, Le Nove S.r.l. Studi e Ricerche Sociali, 112p.

ONGARO F., (2001), "Transition to adulthood in Italy", in *Transition to adulthood*, pp.173-208.